



**Communiqué de Presse
Tonnerrois
RD 944 A
Travaux sur le pont de Tonnerre
Commune de Tonnerre
En Agglomération
Alternat**



Le Conseil Départemental de l'Yonne entreprend des travaux de réparation des maçonneries du pont de Tonnerre franchissant l'Armançon, sur la Route Départementale (RD) 944 A. Cet ouvrage a été construit au XVI^{ième} siècle et élargi par ajout de voûtains en brique en 1858 pour atteindre 7.5 m de largeur, d'une portée totale de 50 m, le pont en pierre dit « de la Scierie » possède 6 arches. Les travaux seront réalisés par l'entreprise CESCHIN du 18 juin au 29 octobre 2018 ; ces dates sont susceptibles d'évoluer si les conditions météorologiques le nécessitaient.

Étapes des travaux

Les travaux consistent à :

- Mettre en place un batardeau de protection afin d'intervenir à sec par demi ouvrage.
- Réparer la maçonnerie des avants et arrières becs des 5 piles (appuis) du pont.
- Réparer les bandeaux (parties extérieures des voûtes) sur l'ensemble de l'ouvrage.
- Mettre en œuvre de l'enrochement au pied de l'ouvrage.

Règlement de circulation

Il ne nécessite pas de restriction de signalisation car l'essentiel des travaux seront réalisés sous l'ouvrage d'art.

Cependant lors de certaines phases de chantier (pose et dépose des batardeaux et mise en place enrochement depuis le haut de l'ouvrage), l'entreprise assurera ponctuellement une signalisation temporaire manuelle sous alternat par panneaux ou par feux.

L'alternat sera levé les soirs, les week-end et jours fériés.

Pendant ces interventions, les piétons seront détournés sur le trottoir opposé à la zone d'alternat, par signalisation temporaire de chantiers et panneaux d'information demandant de changer de trottoir.

[Consultez ici les communiqués de presse et les plans de déviation](#)
sur le site lyonne.com /suivi des chantiers du Conseil Départemental
Soyez particulièrement attentifs à la signalisation mise en place
pour votre sécurité et celle des agents qui travaillent sur le chantier !
Anticipez et prévoyez d'allonger votre temps de trajet
pendant la période des travaux